

**Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
Conférence d'examen
(New York, 27 avril – 22 mai 2025)**

**Intervention de l'Ambassadrice Anne Lazar-Sury
Cheffe de délégation de la France
(New York, 1er mai 2025)**

Pilier I – Désarmement nucléaire

Monsieur le Président,

Je m'associe au discours de l'Union Européenne et ajoute quelques points à titre national.

La brutale dégradation du contexte stratégique et sécuritaire nous rappelle l'importance de défendre la centralité et la primauté du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire de l'architecture de sécurité internationale. Ce traité, en ce qu'il repose sur une approche progressive et fondée sur la prise en compte du contexte stratégique, est le seul instrument à même de permettre de remplir nos objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires avec des mesures de vérification pertinentes, assises sur un régime solide.

Nous vivons actuellement, au plan géopolitique, une période de rupture, pleine de risques.

Sur le continent européen, la Russie poursuit sa guerre d'agression en violation flagrante du droit international et des principes de la Charte des Nations unies. Elle multiplie les tactiques dilatoires face aux ouvertures de paix des Etats-Unis et de l'Ukraine. Elle assume un impérialisme brutal et ne cesse de développer de nouvelles armes, avec un projet particulièrement dangereux de placement en orbite d'armes nucléaires dans l'espace.

La Chine, de son côté, fabrique plus d'armes aujourd'hui que n'importe quel autre pays. Elle a exposé encore récemment les derniers perfectionnements de sa triade.

D'une manière générale, les menaces nucléaires s'accroissent, se diversifient et sont davantage connectées entre elles. Ces constats ont conduit la France à adapter sa posture nucléaire comme l'a exposé le Président de la République dans le discours de l'île longue le 2 mars dernier.

Monsieur le Président,

Malgré ce contexte dégradé, la France reste mue par l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires dans le respect du principe de sécurité non diminuée pour tous. Elle a fait preuve d'un engagement constant pour remplir ses obligations au titre de l'article VI du TNP.

A ce titre, je rappellerai en premier lieu les mesures unilatérales majeures prises par la France depuis les années 1990 : réduction de moitié de l'arsenal nucléaire français, démantèlement complet de notre composante nucléaire sol-sol, réduction d'un tiers des composantes sous-marine et aéroportée,

démantèlement irréversible des installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires et du site d'essais du Pacifique. La France a toujours traité la question de l'impact des essais nucléaires avec le plus grand sérieux et le plus grand respect, ayant notamment mis en place un régime d'indemnisation des victimes des essais en Algérie et en Polynésie française dans le cadre de la loi « Morin » du 5 janvier 2010.

Je rappellerai aussi les garanties négatives de sécurité accordées par la France à tous les Etats non dotés parties au TNP qui respectent leurs engagements de non-prolifération. La France est ainsi partie à presque tous les protocoles des traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN) ; elle soutient la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et réitère sa disponibilité à avancer avec les pays de l'ASEAN vers la signature du protocole au traité de Bangkok.

Monsieur le Président,

Dans les circonstances présentes, nous devons être réalistes sur les objectifs susceptibles d'être atteints par cette Conférence. Franchir des jalons graduels et concrets reste la méthode la plus sûre pour progresser sur la voie du désarmement nucléaire. C'est tout le sens de la feuille de route en cinq axes proposés par le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères à l'ouverture de cette Conférence.

Un, intensifier les travaux sur les mesures concrètes de réduction des risques stratégiques, entre Etats dotés, mais également avec les Etats non dotés, pour instaurer la confiance et réduire les risques d'escalade.

Deux, les Etats concernés doivent déclarer et maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, d'ici au lancement

de négociations à la Conférence du désarmement d'un traité FMCT, sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient. Ce traité est la seule piste crédible pour mettre fin à la course aux armements et avancer sur la voie d'un désarmement nucléaire.

Trois, préserver l'objectif d'une entrée en vigueur la plus rapide possible du TICE, en promouvant l'adoption par les Etats dotés de mesures volontaires pour renforcer la vérification des essais nucléaires. Nous réaffirmons notre plein soutien à l'OTICE et à son système de surveillance international, ainsi qu'au maintien des moratoires sur les essais nucléaires.

Quatre, soutenir le lancement de discussions multilatérales sur la stabilité stratégique proposé par les Etats-Unis, pour viser demain un nouveau cadre de sécurité, y compris concernant les capacités nucléaires – mais à la condition qu'elles aient lieu sur une base équitable, les pays comme la France et le Royaume-Uni se trouvant dans une situation radicalement différente des autres Etats dotés aux arsenaux disproportionnés.

Cinq, renforcer la transparence dans le cadre du cycle d'examen, afin de permettre un meilleur suivi des engagements pris au titre du Traité sur les trois piliers, dont le désarmement nucléaire.

Nous espérons que les travaux de cette conférence puissent refléter ces étapes clés.

Je vous remercie./.